



**VAL-DE-VESLE**

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 mars 2026**

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ouverte à 20h à la mairie.

### ✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice, sauf, Mme Karine HUART, excusée, qui donne procuration à Mme Eden LEICHTENAUER, M. Yves RAMOS, excusé, qui donne procuration à M. Jean-Michel SPANAGEL et M. Franck FROGER, excusé.

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

✓ Le PV du dernier Conseil municipal est approuvé par tous les conseillers présents.

✓ M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.

- M. le Maire tient à remercier tous les conseillers municipaux pour leur investissement tout au long de ces 6 ans (dernier Conseil municipal de cette mandature) et remercie plus particulièrement Mme Micheline BELLOUIN qui, durant 12 ans, s'est beaucoup investie au sein du Conseil et qui a décidé de ne plus se représenter.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour:
  - ⇒ L'achat de 4 tables de Ping-pong pour un montant de 3000 € HT.
  - ⇒ L'achat de 2 cages arrières pour des buts de hand-ball pour un montant de 670 € HT.
  - ⇒ L'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 1377,98 € HT.

### Ordre du jour :

#### **1. Subvention :**

Il a été décidé à l'unanimité des membres, et après en avoir délibéré, d'accorder une subvention à l'école primaire de Val-de-Vesle pour les classes transplantées en Auvergne (du 18 au 22 mai 2026) pour un montant de 4 430 €. Cela représente 100 €/enfant (pour les 44 enfants des classes CE1, CE2, CM1 et CM2 accompagnés de 6 adultes). Cette subvention servira à la prise en charge complète des activités qui auront lieu sur place.

#### **2. Compte Financier Unique pour le budget annexe Commerce avec affectation des résultats :**

M. le Maire présente le bilan de l'année 2025 pour le budget annexe Commerce :

- L'excédent de fonctionnement est de 6 701,32 €
- L'excédent d'investissement est de 2 571 €
- Le résultat de clôture de l'exercice est de 9 272,32 € qui seront affectés au budget 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres (M. le Maire, ne prenant pas part au vote) approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Commerce et donne pouvoir à M. le Maire pour signer le CFU et prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2026 :**

Étant en période électorale, le budget 2026 ne pourra pas être voté avant mi-avril.

Il convient d'autoriser M. le Maire à certaines dépenses d'investissement :

Chapitre article Opération	Montant TTC
21 - 21757 - 20107 MATERIELS TECHNIQUES	8125.91 €
21 - 21757 - 20103 SIGNALISATIONS-VOIRIES	1377.98 €
21 - 2184 - 25 BATIMENTS COMMUNAUX	8064 €
21 - 2188 - 25 BATIMENTS COMMUNAUX	4404.38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement (voir tableau ci-dessus) avant l'adoption du budget unique de l'exercice 2026 dans la limite de 930 735 € correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires et d'inscrire ces crédits au Budget Unique de l'exercice 2026.

### **4. Prorogation du traité de concession - opération Bois Branscourt 3 :**

Le traité de concession pour le futur lotissement Bois Branscourt 3 avait été signé avec le Crédit Mutuel Foncier en 2022. La durée de cette concession était de 5 ans. Le contexte immobilier ayant fait prendre du retard, il convient de faire un avenant de prorogation de ce traité le faisant passer à 7 ans. Les conditions de ce traité restent inchangées.

Suite à l'exposé de M. le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°2 du traité de concession d'aménagement de l'opération « Bois Branscourt 3 » et à signer tous les documents nécessaires à l'application du présent traité ainsi que de ses avenants.

### **5. Délibération BORNECO :**

Suite à l'exposé de M. le Maire et de M. Jean-Michel SPANAGEL, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer une convention avec la société BORNECO, représentée par M. Freddy BOUKHRIS pour l'installation de bornes IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) sur la commune de Val-de-Vesle.

### **6. Divers :**

M. le Maire informe :

- que la commune recherche 2 saisonniers, pour les espaces verts, pour la période d'avril à août 2026

- que les prochains Conseils municipaux auront lieu les vendredis 20 mars à 20h (installation du nouveau Conseil municipal avec les élections du Maire et des adjoints) et 27 mars à 20h (installation des différentes commissions).
- que la Fête de l'eau se déroulera sur la commune le samedi 28 mars à partir de 11h avec l'Université Populaire d'Écologie de la Marne.

Toutes les animations sont gratuites sauf le spectacle "**Le sonneur à ventre jaune ou la démocratie au secours du vivant**" de la Compagnie **Demain il fera jour** qui aura lieu au Foyer rural à 18h. Spectacle conseillé à partir de 9 ans.

Tarif : adulte 10 € - Enfant accompagné : gratuit

**ATTENTION** : Les réservations pour :

- la conférence entretien sur les PFAS (à 11h)
- la visite du marais de Courmelois (à 14h)
- le spectacle "le sonneur à ventre jaune" (à 18h)

se font sur le site : [helloasso.com/associations/upem51](https://helloasso.com/associations/upem51) car **les places sont limitées**

- Mme Eden LEICHTENAUER informe le Conseil du projet « Semaine Cirque » pour **l'Accueil de loisirs YOOPI** lors des prochaines vacances d'hiver 2027. Cette semaine immersive autour des arts du cirque, en partenariat avec **l'École de Cirque Itinérante de la Marne**, permettrait à 60 enfants et adolescents de participer à des ateliers de découverte et de création artistique sous chapiteau, encadrés par des artistes professionnels. La semaine se terminerait par un spectacle présenté par les enfants, suivi d'un spectacle des artistes, ouvert à tous les habitants de la commune (jusqu'à 275 personnes).

Le lieu retenu, pour l'installation du chapiteau, des véhicules et du matériel de cette École de Cirque est le Parc des Grands Bois.

**La séance est levée à 20h50.**

